

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques des parts ordinaires (les « parts ») du First Asset Core Canadian Equity ETF (le « Fonds »). Vous trouverez des renseignements plus détaillés à propos du Fonds dans le prospectus. Vous pouvez obtenir une copie du prospectus sur le site Web de First Asset au [www.firstasset.com](http://www.firstasset.com), en communiquant avec First Asset à [info@firstasset.com](mailto:info@firstasset.com) ou encore en téléphonant au 416-642-1289 ou au 1-877-642-1289 (sans frais).

### CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

<b>Symbole :</b>	CED	<b>Date de création :</b>	12 janvier 2015
<b>CUSIP :</b>	31864Q102	<b>Admissibilité aux RER :</b>	REER, FERR, REEI, RPDB, REEE, CELI
<b>ISIN :</b>	CA31864Q1028	<b>Admissibilité aux RRD :</b>	RRD, CEP, RS
<b>Symbole de l'indice :</b>	Non disponible	<b>Distributions :</b>	Trimestrielles, le cas échéant
<b>Bourse :</b>	TSX	<b>Ratio des frais de gestion :</b>	1,01 %
<b>Devise :</b>	\$ CA	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	First Asset Investment Management Inc.

### OBJECTIFS DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à procurer aux porteurs de parts : (i) une plus-value en capital à long terme ainsi qu'un taux de rendement rajusté en fonction du risque intéressant et (ii) un revenu de dividendes régulier grâce à l'investissement du portefeuille du Fonds principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens à grande capitalisation.

### PLACEMENTS DU FONDS

Les tableaux ci-dessous sont conçus pour donner un aperçu des placements du Fonds au **3 janvier 2017**. Ces placements changeront au fil du temps.

<b>Principaux placements</b>	<b>% de la valeur liquidative</b>	<b>Secteur</b>	<b>Répartition des placements</b>	
			<b>% de la valeur liquidative</b>	<b>% de la valeur liquidative</b>
First Asset Morningstar Canada Dividend Target 30 Index ETF	30,09	Fonds d'investissement		99,96
First Asset MSCI Canada Low Risk Weighted ETF	28,14	Espèces et quasi-espèces		0,17
First Asset Morningstar Canada Momentum Index ETF	21,02	Autres actifs, moins les passifs		(0,13)
First Asset Morningstar Canada Value Index ETF	20,71			

**Pourcentage total des 10 principaux placements :** **99,96** **Total** **100,00**

### RISQUE

Tous les placements comportent un certain risque. Lorsque vous investissez dans le Fonds, la valeur de votre placement peut fluctuer. Pour une description des risques associés au présent fonds, consultez le prospectus du Fonds.

### FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

#### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.

#### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.

#### Frais du Fonds

Le montant total des frais du Fonds est constitué de la somme du RFG et du RFO; il ne s'agit pas de frais distincts chargés au Fonds.

**Taux annuel<sup>1</sup>**  
**(en % de la**  
**valeur du Fonds)**  
 1,01 %

0,24 %

1,25 %

<sup>1</sup> Au 30 juin 2016.

### COMMISSION DE SUIVI

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts du Fonds.

### AUTRES FRAIS

- *Frais de rachat* – Le gestionnaire peut, à son gré, imputer aux porteurs de parts des frais de rachat d'un maximum de 0,25 % du produit tiré de l'échange ou du rachat afin de compenser certains frais d'opérations associés à l'échange ou au rachat de parts.
- *Frais de courtage* – Vous pourriez devoir payer des frais de courtage à votre courtier à la souscription ou à la vente des parts du Fonds.

### ÉNONCÉ DES DROITS

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez a) le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation, ou b) d'autres droits et recours si le présent document ou le prospectus du Fonds contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.